



NOUVELLE- CALEDONIE

PROVINCE DES ILES LOYAUTE

**DIRECTION DE LA CULTURE,
DES AFFAIRES
COUTUMIERES**

Appel à projets

Culture et musique – Commune de Maré

Fête de la musique 2019

Dossier à envoyer avant le 28 février 2019



Présentation générale

La Direction de la Culture et des Affaires Coutumières de la Province des îles Loyauté souhaite organiser la fête de la musique sur la Commune de Maré, en novembre 2019.

A l'occasion de cette nouvelle édition, la Direction de la Culture et des Affaires Coutumières de la Province des îles Loyauté lance un appel à projet qui invite les associations à vocation musicale de la commune de Maré à proposer un projet d'animation attractif à destination des scolaires et du grand public.

Ce projet s'articule autour de plusieurs objectifs :

- Célébrer la musique
- Toucher tous les publics
- Favoriser l'interaction musicale
- Diffuser la création artistique

Conditions et critères d'éligibilité

Cet appel à projet s'adresse :

- Aux associations à vocation musicale
- Aux artistes patentés et entrepreneurs culturels

Modalités de sélection

Les candidats seront amenés à proposer une programmation musicale attractive qui prend en compte des animations orientées vers tous les publics et tous les espaces fréquentés de l'île.

Le comité de sélection est composé de la commission de la Culture et des Affaires Coutumières, la Direction de la Culture et des Affaires Coutumières.

Le comité devra faire un choix selon :

- L'originalité du projet musical
- La prise en compte des questions relevant de l'échange et du développement musical

Conditions particulières de participation

- Calendrier à respecter

Date limite de candidature : 28 février 2019

Les candidats retenus s'engagent à :

- fournir une programmation d'animation musicale, avant le 28 mars 2019.

Cette programmation devra être accompagnée :

- d'une liste des noms et contacts des intervenants programmés contenant les honoraires et cachets prévus,
- du budget global attendu pour l'évènement.

La direction se réserve le droit de vérifier de la sincérité du projet de programmation auprès des acteurs sollicités.

Modalités financières

- Budget de réalisation du festival : 1 200 000 xpf

Dossier de candidature

Les dossiers devront être rédigés en français.

Le dossier de candidature est composé de :

- ❖ De la fiche d'inscription remplie
- ❖ D'une note d'intention d'une à deux pages
- ❖ D'un programme d'animation
- ❖ Du budget prévisionnel
- ❖ De la liste des intervenants, leurs contacts, cachets et honoraires prévus
- ❖ Du dossier de l'association : statut, ridet et composition du bureau, d'un relevé d'identité bancaire ou postal RIB/RIP

Ce dossier est à envoyer avant le 28 février 2019, à l'adresse suivante :

- Direction de la Culture et des Affaires Coutumières, BP 50, 98820 Commune de Lifou

Et le format numérique :

- Mail : sec_dcac@loyalty.nc

L'appel à projet est publié sur le site :

- www.province-iles.nc

Les résultats de l'appel à projet seront communiqués aux candidats au plus tard le 15 mars 2019.

Fiche d'inscription

Identification de votre association

Nom de votre association : _____

Sigle de votre association : _____

Adresse de son siège social : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone: _____ Télécopie : _____

Courriel : _____

Numéro de RIDET : _____

Adresse de correspondance, si différente : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Courriel : _____

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour

Déclaration à la Subdivision Administrative : le _____
à _____

Date de publication au Journal officiel : _____

Objet de votre association :

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

- non
 oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

- non
- oui

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

- non
- oui

Composition du bureau et du conseil d'administration :

Renseignements concernant le fonctionnement de votre association

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour

Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association :

Moyens humains de l'association

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

Bénévoles : _____

Nombre total de salariés permanents : _____

Salariés en CDI : _____ **dont salariés à temps partiel :** _____

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Salariés en CDD : _____ **dont salariés à temps partiel :** _____

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Autres informations pertinentes concernant les moyens humains, que vous souhaitez indiquer :
